

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 26 janvier 2023

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Chantal SCHWARTZ et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Christine CORBILLON
Mme Christelle TREHET-COLLET

Mme Danielle LANGLOIS
Mme Monique LE BIHAN

Absents excusés

Mme Corinne PICARD
M. Gérald BOUSSICAULT
1 poste vacant en cours de remplacement

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services de la Ville.

POINT N°11 – EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU PRÉSIDENT

Madame CHOUTEAU, vice-présidente, expose :

Vu la délibération 2020-07-08-5 relative aux pouvoirs délégués au Président,

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à prendre acte des décisions ci-après, prises par le Président dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués.

Date	Désignation
25/11/22	Renouv domiciliation
28/11/22	1er domiciliation
06/12/22	Renouv domiciliation
16/01/23	1er domiciliation
16/01/23	1er domiciliation

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20230126-AS-23-26-01-11-DE
Date de télétransmission : 31/01/2023
Date de réception préfecture : 31/01/2023